



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 111741

## Texte de la question

M. Alain Cousin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les mesures prises par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR). Face à la recrudescence du nombre de victimes sur nos routes, le Gouvernement a décidé, le 11 mai 2011, de renforcer l'arsenal répressif en vigueur pour lutter contre la violence routière. À ces mesures se sont ajoutées des initiatives visant à prévenir les automobilistes de leur vitesse en installant des radars pédagogiques. Ces derniers, qui seront installés pour la majorité d'entre eux, en amont des radars automatiques, ont pour objectif de sensibiliser les usagers de la route aux dangers de la vitesse excessive. Pour compléter ces dispositions, le Premier ministre a annoncé la tenue, en département, de réunions de consultations pour évoquer ces sujets. Dans le département de la Manche, cette rencontre a été organisée et a permis à toutes les personnes présentes (élus, associations, etc.) de s'exprimer. Compte tenu des quelques réticences exprimées ici et là, il serait opportun que les services de l'État publient, de façon régulière et à grande échelle, les statistiques de l'accidentologie dans les prochains mois, département par département, afin que le public puisse juger de l'efficacité des mesures prises par l'État. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend demander aux préfets d'informer le public de façon exhaustive dans les prochains mois sur les chiffres de la sécurité routière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Cousin](#)

**Circonscription :** Manche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111741

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2011, page 6463

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)